

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU VAL SAINT-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. René Pelletier, maire
M. Pierre Lalonde, conseiller
M. Denis Bruneau, conseiller
M. Michel Brien, conseiller
Mme Annie Vincent, conseillère
M. Adrien Steudler, conseiller

Est absent : M. Olivier Grenier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 554, chemin de l'Auberge, lot 2675850, concernant la marge de recul arrière du bâtiment principal tenue le 7 novembre 2011 à 19 h, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine

M. le maire explique que la demande de dérogation mineure vise à régulariser les marges de reculs arrières du bâtiment principal et de la gloriette qui sont actuellement respectivement de 4.35 et 1.37 mètres au lieu de 10 et 3 mètres telle que stipulées au règlement de zonage no 123-12-2006 article 7.10. Cette demande est dans le but de permettre la vente de la résidence, mais ne cause aucun préjudice aux propriétaires adjacents.

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation telle que demandé.

Aucune question n'est posée par le public.

Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 278, chemin Beauregard, lot numéro 1824547 concernant le revêtement extérieur du bâtiment principal tenue le 7 novembre 2011 à 19 h, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine

M. le maire explique que la demande de dérogation mineure vise à permettre une utilisation de tôle galvanisée non-émaillée comme revêtement extérieur sur le hangar rattaché au bâtiment principal tel que stipulé au règlement de zonage no 123-12-2006 article 4.25. Le requérant pourrait utiliser une panoplie d'autres revêtements extérieurs. Cette demande ne cause aucun préjudice aux propriétaires adjacents.

Le comité consultatif d'urbanisme soutient que le demandeur pourrait utiliser une panoplie d'autres revêtements extérieurs et recommande au conseil de refuser la demande de dérogation.

Aucune question n'est posée par le public.

M. le maire met fin à la consultation.

Session ordinaire
du 7 novembre
2011

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2011 à 19 h, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine

1. OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par René Pelletier, maire de Racine. André Courtemanche, secrétaire trésorier, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES ;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 3 octobre 2011;
 - 3.2 Procès-verbal de la session d'ajournement de la session du 3 octobre 2011, tenue le 5 octobre 2011 ;
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum) ;
5. ADMINISTRATION
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2011 ;
 - 5.2 Dépôt du rapport du maire et des indicateurs de gestion ;
6. CORRESPONDANCE
 - 6.1 Rapport de correspondance du 27 septembre au 31 octobre 2011;
7. RÈGLEMENT
 - 7.1 Adoption du règlement 190-10-2011 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;
 - 7.2 Avis de motion du règlement 196-11-2011 déterminant les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2012, ainsi que les taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues ;
 - 7.3 Adoption du règlement numéro 191-10-2011 modifiant le règlement numéro 06-95.1 pour déléguer au secrétaire-trésorier et à l'inspecteur municipal le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;
 - 7.4 Avis de motion d'un règlement décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans la municipalité (L.R.Q., c. E-2.2);
8. RÉOLUTIONS
 - 8.1 Autorisation de dépense - publication du rapport du maire dans le RacinOscope (100 \$);
 - 8.2 Déterminer la date de session spéciale pour l'adoption du budget 2012 (12 décembre 2011 à 19 h);
 - 8.3 Demande d'un permis d'alcool (400 \$ en 2011) pour le centre communautaire pour l'année 2012;
 - 8.4 Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances des fêtes (23 décembre 2011 au 2 janvier 2012 inclusivement) ;
 - 8.5 Cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige pour les traverses des chemins Desmarais et Flodden pour la saison 2011-2012;
 - 8.6 Octroi de contrat - Déneigement de la borne sèche aux coins des chemins Grande-Ligne et Courtemanche et le déneigement du conteneur au bout du chemin Perras ;
 - 8.7 Autoriser le maire et le Directeur général et secrétaire trésorier à signer les documents relatifs à un échange de terrain avec Desmarais Inc. pour une tête de pipe au bout du chemin du Haut-Bois ;
 - 8.8 Emprunt temporaire en attente du refinancement à long terme du règlement d'emprunt numéro 183-05-2011 ;
 - 8.9 Demande de réservation gratuite du bouleau gris au centre communautaire pour le 20 novembre 2011 dans le cadre d'une activité dîner spaghetti pour une levée de fonds pour le chauffage pour l'église;
 - 8.10 Renouvellement du contrat d'urbaniste (M. Sylvain Demers) pour 2012;
 - 8.11 Remplacement temporaire de l'inspecteur en bâtiment – nouveaux taux;
 - 8.12 Dossier concernant la collecte et transport des ordures de la municipalité de Racine ;
 - 8.13 Demande de clé du centre communautaire pour les cours d'anglais (jusqu'au 14 décembre 2011) ;
 - 8.14 Demande au MTQ afin d'agrandir le périmètre urbain de Racine sur la route 222 et déplacer le panneau de 50 km/heure à l'entrée du village au coin du chemin de la Grande-Ligne et de la route 222;
 - 8.15 Autorisation de dépenses pour l'achat et l'installation de glissière de sécurité pour le chemin de la Grande-Ligne (environ 15 000 \$ plus les taxes applicables);
 - 8.16 Pulvérisation de l'asphalte au chemin J.-A. Bombardier sur 1,6 km (16 000 \$);

- 8.17 Autorisation de dépenses pour faire une devire pour le déneigeur au bout du boulevard Industriel ;
- 8.18 Autorisation de dépenses pour une recherche de consultants pour l'analyse des postes des employés municipaux et combler le poste d'inspecteur en bâtiment;
- 8.19 Résolution concernant la demande de financement annuelle du Comité d'Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val-St-François (65 \$) ;
- 8.20 Réponse à un citoyen concernant une demande d'obtention d'un bac à recyclage gratuit ;
- 8.21 Réponse à un citoyen concernant une demande d'obtention d'un deuxième bac gratuit ;
- 8.22 Demande de participation financière – Nez rouge (50 \$);
- 8.23 Demande de participation financière - Jeux du Québec-Estrie, deux athlètes à Racine (100 \$)
- 8.24 Demande de participation financière – École secondaire l'Odyssée - Gala méritas (100 \$) à prévoir au budget 2012
- 8.25 Résolution pour fixer une rencontre MDDEP, le MTQ et le Parc Orford, concernant le dossier d'accumulation de sédiments dans la baie Larochelle et la baie Carbuncle ;
- 8.26 Changer le cellulaire Blackberry pour le Directeur général et secrétaire trésorier et frais de synchronisation de 60 \$;
- 8.27 Autorisation de dépenses pour les gradins ;
- 8.28 Autorisation de dépenses pour la subvention de l'APLB ;
- 8.29 Autoriser le maire et le Directeur général et secrétaire trésorier à signer les documents relatifs à la vente d'une bande de terrain rattaché au chemin de l'Auberge;
- 8.30 Demande de dérogation du 554, chemin de l'Auberge ;
- 8.31 Demande de dérogation du 278, chemin Beauregard ;

9. QUESTIONS DIVERSES

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier,

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu, en ajoutant les items suivants :

- 9.1 Adoption d'un projet de règlement numéro 197-11-2011 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans la municipalité (L.R.Q., c. E-2.2);
- 9.2 Donner suite aux mises en demeure des citoyens dans la rue de la Rivière ;
- 9.3 Autorisation de dépenses pour mettre de l'abat poussière dans le chemin J.-A. Bombardier suite à la pulvérisation (1200 \$ plus les taxes) ;

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 3 octobre 2011

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la session du conseil municipal tenue le 3 octobre 2011.

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le Directeur général et secrétaire trésorier soit et est, par la présente, exempté de procéder à la lecture du procès-verbal de la session du 3 octobre 2011, et que ledit procès-verbal de ladite session soit et il est accepté tel que rédigé.

3.2 Procès-verbal de la session d'ajournement de la session du 3 octobre 2011, tenue le 5 octobre 2011

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la session du conseil municipal tenue le 5 octobre 2011.

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le Directeur général et secrétaire trésorier soit et est, par la présente, exempté de procéder à la lecture du procès-verbal de la session du 5 octobre 2011, et que ledit procès-verbal de ladite session soit et il est accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)

Tous les citoyens présents ont pu poser leurs questions et ont reçu une réponse.

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2011

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste de compte telle que déposée ici bas.

No de chèque	Nom	Montant
201100634	MINISTERE REVENU QUEBEC	305,85 \$
201100635	LES ENTREPRISES DANIEL FONTAINE INC	54 032,43 \$
201100636	JUHOULE	46 996,88 \$
201100637	MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE	150,00 \$
201100638	PELLETIER RENE	300,40 \$
201100639	YVES FONTAINE ET FILS INC.	58 357,81 \$
201100640	INFOTECH	335,51 \$
201100641	VINCENT ANNIE	497,72 \$
201100642	LALONDE PIERRE	862,76 \$
201100643	LA VILLE DE VALCOURT	31 517,35 \$
201100644	HYDRO-QUEBEC	830,34 \$
201100645	PITNEYWORKS	467,24 \$
201100646	BELL MOBILITE (CELLULAIRE)	124,33 \$
201100647	HYDRO-SHERBROOKE	1 122,00 \$
201100648	HYDRO-QUEBEC	54,45 \$
201100649	BASQUE ELECTRIQUE (RACINE) INC.	2 052,14 \$
201100650	BIOLAB-DIVISION THETFORD	250,35 \$
201100651	CASSE-CROUTE CHEZ JEFF	16,92 \$
201100652	COURTEMANCHE ANDRE	30,24 \$
201100653	LES ENTREPRISES DANIEL FONTAINE INC	32 222,87 \$
201100654	GARAGE J.-J. TETREULT	150,00 \$
201100655	HYDRO-QUEBEC	310,74 \$
201100656	J. ANCTIL INC.	1 910,21 \$
201100657	J.H. MARTIN ET FILS ENR.	35,88 \$
201100658	JUHOULE	15 350,01 \$
201100659	LA PAPERASSE/KREASOFT INC.	634,91 \$
201100660	LA PENSEE DE BAGOT	1 913,94 \$
201100661	LA VILLE DE VALCOURT	601,05 \$
201100662	LES EDITIONS JURIDIQUES FD	100,80 \$
201100663	M.R.C. DU VAL ST-FRANCOIS	102,50 \$
201100664	MARTEL BRASSARD DOYON, AVOCATS	4 039,59 \$
201100665	MATERIAUX LAVERDURE INC.	223,93 \$
201100666	MINISTERE REVENU QUEBEC	4 384,87 \$
201100667	PETITE CAISSE MUN. RACINE	79,58 \$
201100668	REVENU CANADA IMPOT	1 826,18 \$

2011-11-326
Procès-verbal de
la session
d'ajournement de
la session
ordinaire du 3
octobre 2011,
tenue le 5 octobre
2011

2011-11-327
Comptes

2011-11-327
Comptes

201100669	YVES FONTAINE ET FILS INC.	32 845,83 \$
201100670	AQUATECH INC. ATT. LOUISE GILL	620,83 \$
201100671	LE GROUPE A & A	269,38 \$
201100672	CHERBOURG	316,55 \$
201100673	QUINCAILLERIE ARCHITECTURE ENR.	21,65 \$
201100674	Great West, Cie d'Ass.-Vie	947,40 \$
201100675	PIÈCES D'AUTO FERLAND INC.	70,60 \$
201100676	Fonds de l'Information Territoire	18,00 \$
201100677	GROUPE ULTIMA INC.	66,00 \$
201100678	QUINCAILLERIE CHOQUETTE SCOTT	59,20 \$
201100679	FERLAND FERNAND L.	100,00 \$
201100680	L'ÉTENDARD INC.	988,30 \$
201100681	LUSSIER LUC	436,99 \$
201100682	IGA	7,77 \$
201100683	ATELIER USITEC	187,41 \$
201100684	BEAUCHEMIN STÉPHANE	5 213,78 \$
201100685	E CÔTÉ ET FILS INC.	1 244,80 \$
201100686	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	1 312,00 \$
201100687	DEMERS SYLVAIN	538,30 \$
201100688	LAROCHE DENIS	29,25 \$
201100689	BEAUCHEMIN STÉPHANE KM	237,80 \$
201100690	CORPORATEEXPRESS	277,98 \$
201100691	PITNEYWORKS	260,83 \$
201100692	BENOIT PASCALE	177,66 \$
201100693	DUBOIS ÉMILIEN	122,64 \$
201100694	RÉGIE INTER.SANITAIRES DES HAMEAUX	4 257,67 \$
201100695	BRUNEAU DENIS	33,60 \$
201100696	WASTE MANAGEMENT	5 391,26 \$
201100697	DISTNET INC.	3 000,72 \$
201100698	MJ STRATÉGIE	4 594,97 \$
201100699	EXCAVATION DANIEL BOLDDUC	583,87 \$
201100700	PLAGE MCKENZIE	305,00 \$
		326 729,82 \$

No de chèque	Nom	Montant
201100196	ADM.RÉCEPT	468,01 \$
201100197	ADM.SEC.	634,66 \$
201100198	URBANISME	449,07 \$
201100199	AIDECOMREC	288,67 \$
201100200	VOIRIE	315,80 \$
201100201	ADM.RÉCEPT	468,01 \$
201100202	ADM.SEC.	650,68 \$
201100203	URBANISME	449,07 \$
201100204	AIDECOMREC	288,67 \$
201100205	BRIGAD08	192,87 \$
201100206	ADM.RÉCEPT	468,01 \$
201100207	ADM.SEC.	597,43 \$
201100208	URBANISME	449,07 \$
201100209	AIDECOMREC	344,37 \$
201100210	VOIRIE	649,37 \$
201100211	ADM.RÉCEPT	468,01 \$
201100212	ADM.SEC.	647,54 \$
201100214	URBANISME	626,60 \$
201100215	URBANISME	476,32 \$
201100216	AIDECOMREC	288,67 \$
201100217	BRIGAD08	155,62 \$
201100218	ADM.RÉCEPT	468,01 \$
201100219	ADM.SEC.	588,61 \$
201100220	MAIRE	549,15 \$
201100221	AIDECOMREC	288,67 \$
201100222	CONS.#4	339,50 \$
201100223	CONS.#5	339,50 \$
201100224	CONSEIL#1	339,50 \$

201100225	CONSEIL#2	339,50 \$
201100226	CONSEIL#3	339,50 \$
201100227	CONSEIL#6.	339,50 \$
201100228	VOIRIE	609,05 \$
		13 917,01 \$

Que les comptes suivants soient ajoutés :

Fournisseur	Montant
MF Strategies	5 415,27 \$
Hydro-Québec	552,98 \$
Hydro-Québec	2 476,61 \$
Ressources naturelles et faune	6,00 \$
Visa Desjardins	417,71 \$
	8 868,57 \$

2011-11-327
Comptes

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, André Courtemanche, directeur général et secrétaire trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **349 515,40 \$**

André Courtemanche,
directeur général et secrétaire trésorier

5.2 Dépôt du rapport du maire et des indicateurs de gestion

Conformément à l'article 955 du Code municipal, le rapport annuel du maire aux contribuables et le rapport des indicateurs de gestion municipale pour 2010 sont déposés devant le conseil.

6. CORRESPONDANCE

6.1 Rapport de correspondance du 27 septembre au 31 octobre 2011

CONSIDÉRANT le dépôt devant ce Conseil, par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier, de la correspondance reçue par la municipalité depuis le 27 septembre 2011 et des rapports sur celle-ci.

2011-11-328
Correspondance

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la correspondance reçue par la municipalité du 27 septembre au 31 octobre 2011 inclusivement et que les susdits rapports écrits préparés par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la municipalité pour y être conservés et être mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce Conseil.

7. RÈGLEMENT

7.1 Adoption du règlement 190-10-2011 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie ;

ATTENDU QUE le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la

conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU QU' avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 octobre 2011 par le conseiller Denis Bruneau;

ATTENDU QU' un avis public a été publié le 28 octobre 2011 par le directeur général et secrétaire-trésorier, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7^{ième} jour après la publication de cet avis public;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

2011-11-329
Adoption du
règlement 190-
10-2011 relatif au
code d'éthique et
de déontologie
des élus
municipaux

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter par résolution le règlement numéro 190-10-2011 suivant : « **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX** ».

7.2 Avis de motion du règlement 196-11-2011 déterminant les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2012; ainsi que les taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues

2011-11-330
Avis de motion
du règlement
196-11-2011
déterminant les
taux de taxes et
autres taux pour
2012

Qu'avis de motion et dispense de lecture soient et ils sont donnés par M. Michel Brien, conseiller, qu'à la session spéciale du conseil municipal, qui aura lieu le 12 décembre 2011 à 19 h, il proposera ou fera proposer un règlement portant le numéro 196-11-2011.

Ledit règlement aura pour effet d'imposer les taux de la taxation et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2012; ainsi que le taux des intérêts, des pénalités et frais pour les arrérages des taxes passées dues.

7.3 Adoption du règlement numéro 191-10-2011 modifiant le règlement numéro 06-95.1 pour déléguer au secrétaire-trésorier et à l'inspecteur municipal le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

**RÈGLEMENT NUMÉRO 191-10-2011
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-95.1
POUR DÉLÉGUER AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE TRÉSORIER ET À L'INSPECTEUR
MUNICIPAL LE POUVOIR D'AUTORISER DES
DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 3 octobre 2011, résolution numéro 2011-10-314.

2011-11-331

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité

Adoption du règlement numéro 191-10-2011 modifiant le règlement numéro 06-95.1 pour déléguer au secrétaire-trésorier et à l'inspecteur municipal le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

des conseillers présents

Qu'un règlement, portant le règlement 191-10-2011, soit et il est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 : Restrictions

Le présent règlement ne soustrait pas le conseil de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

ARTICLE 2 : Champs de compétence et montant

La limite monétaire maximale du pouvoir d'autorisation confiée au Directeur général et secrétaire trésorier et à l'inspecteur municipal est de 20 000 \$ par mois ;

ARTICLE 3 : Autres conditions

La présente délégation de pouvoir est consentie au Directeur général et secrétaire trésorier et à l'inspecteur municipal aux conditions suivantes :

- Ceux-ci déposent, à chacune des séances régulières du conseil, un résumé des décisions qu'ils ont prises au nom du conseil depuis leur dernier rapport. Ce résumé ne comprend toutefois pas les autorisations effectuées au cours des cinq jours qui précèdent la séance du conseil ;
- Chaque dépense est accompagnée d'un certificat du Directeur général et secrétaire trésorier indiquant qu'il y a, pour cette fin, des crédits suffisants.
- Aucune dépense n'engage le crédit de la municipalité pour une période qui s'étend au-delà de l'exercice financier en cours.
- Que le maire soit, en tout temps, informé avant que les travaux ne soient effectués ;

ARTICLE 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

René Pelletier, maire

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

2011-11-332
Avis de motion d'un règlement décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans la municipalité (L.R.Q., c. E-2.2)

7.4 Avis de motion d'un règlement décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans la municipalité (L.R.Q., c. E-2.2)

M. Pierre Lalonde, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement numéro 197-12-2011 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans la municipalité (L.R.Q., c. E-2.2), pour être adopté.

8. RÉSOLUTIONS

8.1 Autorisation de dépense - publication du rapport du maire dans le RacinOscope (100 \$)

2011-11-333
Autorisation de dépense - publication du rapport du maire dans le RacinOscope (100 \$)

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le rapport du maire soit accepté par les membres du conseil et que ledit rapport soit publié dans le journal municipal et communautaire "Le RacinOscope " de même que sur le site internet de la municipalité.

Qu'un montant de 100 \$ sera remis au journal municipal et communautaire "Le RacinOscope " pour défrayer les frais de publication.

Le tout conformément à l'article 955 du Code municipal.

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

8.2 Déterminer la date de session spéciale pour l'adoption du budget 2012 (12 décembre 2011 à 19 h)

2011-11-334
Déterminer la date de session spéciale pour l'adoption du budget 2012 (12 décembre 2011 à 19 h)

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mentionner que le budget et le programme triennal d'immobilisations pour l'année 2012 soit adopté le 12 décembre 2011 lors d'une session spéciale du conseil qui sera tenue à 19 heures à la salle du Conseil de la municipalité de Racine et que Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier en donne avis public conformément à l'article 956 du Code municipal.

8.3 Demande d'un permis d'alcool (400 \$ en 2011) pour le centre communautaire pour l'année 2012

CONSIDÉRANT QUE différents événements auront lieu au centre communautaire de Racine au cours de l'année et il serait opportun d'avoir un permis de boisson pour toute l'année 2012 ;

CONSIDÉRANT QU' il est avantageux de sortir chaque événement et d'en faire une demande globale, étant donné que le prix d'environ 400 \$ est basé sur 2011;

2011-11-335
Demande d'un permis d'alcool (400 \$ en 2011) pour le centre communautaire pour l'année 2012

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier soit mandaté pour obtenir un permis de boisson pour l'année 2012, soit 400 \$ plus l'ajustement 2012 selon la Régie des alcools et des jeux, s'il y a lieu.

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

8.4 Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances des fêtes (23 décembre 2011 au 2 janvier 2012 inclusivement)

2011-11-336
Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances des fêtes (23 décembre 2011 au 2 janvier 2012 inclusivement)

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2011 au 2 janvier 2012 inclusivement.

8.5 Cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige pour les traverses des chemins Desmarais et Flodden pour la saison 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE les Pionniers de Valcourt, association de motoneigistes, ont fait une demande de droit de passage pour la traverse donnant sur le chemin Desmarais et sur le chemin Flodden;

- CONSIDÉRANT QUE ces chemins appartiennent à la municipalité de Racine;
- CONSIDÉRANT QUE la traverse sur le chemin Desmarais est située au niveau du lot 2675764 au cadastre du Québec (appartenant à M. Jacques Migneault) et du lot 2676295 (appartenant à M. Daniel Fontaine);
- CONSIDÉRANT QUE la traverse sur le chemin Flodden est située sur le lot 2675777 au cadastre du Québec (appartenant à M. Daniel Fontaine), ce lot étant l'ancien chemin de fer;
- CONSIDÉRANT QUE ces droits de passage peuvent être accordés sur une aussi longue distance suite à la modification de la loi en cette matière par le Ministère des Transports;
- CONSIDÉRANT QUE ces droits de passage sont conditionnels à certains critères spécifiés dans le contrat avec ladite organisation demanderesse, dont celui de détenir, pour la demanderesse, une assurance-responsabilité d'au moins 2 000 000 \$ qui décharge la municipalité de Racine de toute responsabilité quant à d'éventuelles poursuites, la pose de pancartes <30km> afin de diminuer la vitesse, ainsi que d'effectuer une surveillance auprès de ses membres;

2011-11-337
Cession d'un
droit de passage
pour un sentier de
motoneige pour
les traverses des
chemins
Desmarais,
Flodden pour la
saison 2011-
2012;

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine accorde un droit de passage aux Pionniers de Valcourt sur deux endroits sur le chemin Desmarais et sur le chemin Flodden aux endroits mentionnés ci-dessus, selon les conditions spécifiées au contrat faisant partie intégrante de la présente résolution.

Que la signalisation pour lesdites traverses demeure la responsabilité des Pionniers de Valcourt.

Que l'entente est valide pour une durée d'un an, soit du 31 octobre 2011 au 31 octobre 2012.

8.6 Octroi de contrat - Déneigement de la borne sèche aux coins des chemins Grande-Ligne et Courtemanche et le déneigement du conteneur au bout du chemin Perras

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a transmis une invitation à soumissionner à quatre fournisseurs ;
- CONSIDÉRANT QU' un seul fournisseur a soumissionné pour le déneigement de la borne sèche à l'intersection du chemin Courtemanche, sur le chemin de la Grande-Ligne ;
- CONSIDÉRANT QUE personne n'ayant soumissionné pour le déneigement du conteneur au chemin Perras, celui-ci semble être déneigé par le chasse-neige lors de l'opération nettoyage de la devire ;

2011-11-338
Octroi de contrat
- Déneigement de
la borne sèche
aux coins des
chemins Grande-

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil octroi, pour la saison se terminant au printemps 2012, le contrat de déneigement de la borne sèche au coin des chemins de la Grande-Ligne et Courtemanche, à la Ferme C.N. D'Amours Inc. pour le coût de 325 \$ plus les taxes applicables.

Ligne et
Courtemanche et
le déneigement
du conteneur au
bout du chemin
Perras

Que le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011.

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire trésorier

8.7 Autoriser le maire et le Directeur général et secrétaire trésorier à signer les documents relatifs à un échange de terrain avec Desmarais Inc. pour une tête de pipe au bout du chemin du Haut-Bois

CONSIDÉRANT QUE la municipalité que l'acquisition par la municipalité de la rue du Haut-Bois phase II est pourvue d'un rond de virage ;

CONSIDÉRANT QUE Desmarais inc. a vendu un terrain adjacent au rond de virage, sur la rue du Haut-Bois ;

CONSIDÉRANT QU' une modification d'un rond de virage à une tête de pipe s'impose pour ladite vente de terrain par Desmarais inc.

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise M. le maire René Pelletier et M. le Directeur général et secrétaire-trésorier André Courtemanche à signer tout document relatif à un échange de terrain avec Desmarais Inc. pour faire une tête de pipe au bout de la rue du Haut-Bois.

8.8 Emprunt temporaire en attente du refinancement à long terme du règlement d'emprunt numéro 183-05-2011

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no 183-05-2011, adopté le 24 mai 2011 pour les travaux d'infrastructures d'égout domestique et aqueduc dans une section de la rue du Haut-Bois et autres travaux et dépenses connexes et décrétant un emprunt pour en payer le coût.

CONSIDÉRANT QUE le solde à refinancer pour rembourser le règlement d'emprunt numéro 183-05-2011 à la Caisse Populaire Desjardins Morilac s'élève à un maximum de trois cent soixante-dix mille trois cent quatre-vingt dollars (370 380\$) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire contracter un emprunt temporaire en l'attente du refinancement à long terme de cet emprunt de 370 380 \$;

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité demande un emprunt temporaire de 370 380 \$ à la Caisse Populaire Desjardins Morilac en attendant le refinancement à long terme ;

Que le Directeur général et secrétaire trésorier et/ou le maire soient autorisés à signer tout document relativement à cet emprunt temporaire.

8.9 Demande de réservation gratuite du bouleau gris au centre communautaire pour le 20 novembre 2011 dans le cadre d'une activité dîner spaghetti pour une levée de fonds pour le chauffage pour l'église

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse St-Théophile de Racine organise un dîner spaghetti afin d'amasser des fonds

2011-11-339
Autoriser le
maire et le
Directeur général
et secrétaire
trésorier à signer
les documents
relatifs à un
échange de
terrain avec
Desmarais Inc.
pour un rond de
virage

2011-11-340
Emprunt
temporaire en
attente du
refinancement à
long terme du
règlement
d'emprunt
numéro 183-05-
2011

2011-11-341
Demande de
réservation
gratuite du
bouleau gris au
centre

communautaire
pour le 20
novembre 2011
dans le cadre
d'une activité
dîner spaghetti
pour une levée de
fonds pour le
chauffage pour
l'église

pour aider à défrayer le coût du chauffage de l'Église ;

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Racine ne désire pas faire de gratuité, le prix à payer demeurant le prix statué pour les organismes.

8.10 Renouvellement du contrat d'urbaniste (M. Sylvain Demers) pour 2012

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Demers, a été embauché à titre d'urbaniste en juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de M. Demers spécifie un taux horaire de 35\$, pour 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Demers a informé la municipalité d'une augmentation de son tarif horaire pour 2012 à 37 \$ de l'heure ;

CONSIDÉRANT QUE la clause d'assurance responsabilité à son contrat, lors du travail à la municipalité de Racine, sera payée par la municipalité ;

2011-11-342
Renouvellement
du contrat
d'urbaniste (M.
Sylvain Demers)
pour 2012

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte de renouveler le contrat d'urbanisme de M. Demers au taux de 37 \$ l'heure.

Que le conseil accepte d'ajouter une clause d'assurance responsabilité à son contrat qui sera payée par la municipalité.

8.11 Remplacement temporaire de l'inspecteur en bâtiment – nouveaux taux

CONSIDÉRANT QUE Mme Benoit, notre inspectrice en bâtiment a quitté son emploi le 21 octobre dernier.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de M. Marc Cournoyer et Mme Julie Guilmain lors du remplacement temporaire au moment de l'arrêt de travail de Mme Benoit, ces inspecteurs étant disponibles les soirs et les fins de semaine.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été informé d'une augmentation des tarifs de M. Cournoyer et Mme Guilmain, amenant leur taux horaire à 27 \$ et 0.45 \$ pour inspections et voyageant.

2011-11-343
Remplacement
temporaire de
l'inspecteur en
bâtiment –
nouveaux taux

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que ce conseil engage M. Marc Cournoyer, résidant au 10, rue de la Sérénité, Shefford (Québec), J2M 1J4, actuellement inspecteur à Ville de Waterloo et Mme Julie Guilmain, résidant au 8, rue Macdonald, Waterloo (Québec), C.P. 1663, J0E 2N0, actuellement Directrice et inspectrice à la Municipalité de Shefford dès maintenant pour remplacer temporairement Mme Benoit à titre d'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement pour la municipalité de Racine.

Que le salaire de M. Cournoyer et Mme Guilmain soit de 27 \$/l'heure au besoin et le kilométrage payé à 0.45 \$ pour inspections et voyageant.

8.12 Dossier concernant la collecte et transport des ordures de la municipalité de Racine

- ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Anne de la Rochelle a décidé de se retirer de la régie intermunicipale ;
- ATTENDU QUE Services Matrec inc. était d'accord d'accorder le contrat pour les 4 municipalités restantes, soit le Canton de Valcourt, Maricourt, Racine et la Ville de Valcourt ;
- ATTENDU QUE le Canton de Valcourt s'est également retiré de la régie intermunicipale ;
- ATTENDU QUE l'appel d'offre de Services Matrec inc. ne tient plus pour les trois municipalités restantes ;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi du Code municipal, une municipalité n'est pas tenue d'aller en soumission publiques lorsque l'objet du contrat est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matières de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif ;
- CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux est un organisme sans but lucratif ;

2011-11-344
Entente de
fourniture de
service
concernant la
collecte et
transport des
ordures de la
municipalité par
la Régie
Intermunicipale
sanitaire des
Hameaux

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater M. le maire René Pelletier et M. le Directeur général et secrétaire trésorier André Courtemanche à signer l'entente de fournitures de services avec la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour une période d'un an se terminant au 31 décembre 2012 renouvelable automatiquement pour une période d'un an. Pour ne pas se prévaloir de cette option de renouvellement, la municipalité n'a qu'à en informer la Régie au moins 90 jours avant l'échéance du contrat.

Le tout tel que décrit dans leur offre de service, reçu par courriel, du 27 octobre 2011, soit au prix de 57 000 \$ non taxable (prix pour 2011 était de 51 092,06 \$).

8.13 Demande de clé du centre communautaire pour les cours d'anglais (jusqu'au 14 décembre 2011)

- CONSIDÉRANT QUE Madame Catherine Renaud a demandé, par écrit, une clé pour ouvrir la salle sapin du centre communautaire pour des cours d'anglais donné au centre communautaire;
- CONSIDÉRANT QUE la période de formation se termine le 14 décembre 2011;

2011-11-345
Demande de clé du
centre
communautaire pour
les cours d'anglais
(jusqu'au 14
décembre 2011)

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil accepte de prêter une clé à Mme Catherine Renaud jusqu'au 14 décembre 2011, date après laquelle la clé devra être rapportée au bureau municipal.

Que Mme Renaud donne un dépôt de 20 \$ pour le prêt de la clé à la personne désignée comme responsable, cette somme lui sera remise lors du retour de la clé.

Tel que prévu au règlement 176-12-2010, la clé confiée à la responsable pourra être récupérée, sans autre avis, si les conditions de location ne sont pas respectées, par exemple:

- Utilisation d'une salle sans réservation ;
- Non respect des consignes des responsables de la location ;
- Sorties de matériel du centre communautaire (par exemple : les tables, supports à vêtements, etc.) ;
- Etc.

8.14 Demande au MTQ afin d'agrandir le périmètre urbain de Racine sur la route 222 et déplacer le panneau de 50 km à l'entrée du village au coin du chemin de la Grande-Ligne et route 222

CONSIDÉRANT QU' il y a un panneau de limitation de vitesse (70 km/heure) situé à l'entrée est du village, sur la route 222, en provenance de Sherbrooke/St-Denis de Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE le panneau, réduisant la vitesse à 50 km /heure est situé presque au milieu du village et ne permet pas aux automobilistes de réduire la vitesse à temps lorsqu'ils entrent au village ;

2011-11-346
Demande au MTQ afin d'agrandir le périmètre urbain de Racine sur la route 222 et déplacer le panneau de 50 km à l'entrée du village au coin du chemin de la Grande-Ligne et route 222

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil demande au Ministère des transports de déplacer le panneau de limitation de vitesse de 50 km/heure au coin du chemin de la Grande-Ligne et de la Route 222 ce qui devrait permettre que les automobiles roulent à la vitesse permise dans le village.

8.15 Autorisation de dépenses pour l'achat et l'installation de glissière de sécurité pour le chemin de la Grande-Ligne (environ 15 000 \$ plus les taxes applicables)

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise l'achat et l'installation de glissière de sécurité pour le chemin de la Grande-Ligne, soit dans la courbe face au 206, chemin de la Grande-Ligne, au coût de 15000 \$ plus les taxes applicables.

Que le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011.

2011-11-347
Autorisation de dépenses pour l'achat et l'installation de glissière de sécurité pour le chemin de la Grande-Ligne (environ 15 000 \$ plus les taxes applicables)

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire trésorier

8.16 Pulvérisation de l'asphalte dans le chemin J.-A. Bombardier sur 1,6 km

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise la pulvérisation et mise en forme et compaction du chemin J.-A. Bombardier sur 1,6 km au coût de 16000 \$ plus les taxes applicables soit à partir du secteur de la route 222 jusqu'au pont.

Que le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011.

2011-11-348
Pulvérisation de l'asphalte dans le chemin J.-A. Bombardier sur 1,6 km

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire trésorier

8.17 Autorisation de dépenses pour faire une devire pour le déneigeur au bout du boulevard Industriel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas de devire au bout du boul.

Industriel ;

CONSIDÉRANT QU' il serait approprié d'en faire une à cet endroit pour faciliter le travail des déneigeurs.

2011-11-349
Autorisation de dépenses pour faire une dévire pour le déneigeur au bout du boulevard Industriel

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise la somme de 1000 \$ plus les taxes applicables pour faire une dévire avant l'ancienne Voie Ferrée.

Que le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011.

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire trésorier

8.18 Autorisation de dépenses pour une recherche de consultants pour l'analyse des postes des employés et combler le poste d'inspecteur en bâtiment

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite faire analyser les postes des employés afin de déterminer les besoins de la municipalité en matière de ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en bâtiment est actuellement vacant;

2011-11-350
Autorisation de dépenses pour une recherche de consultants pour l'analyse des postes des employés et combler le poste d'inspecteur en bâtiment

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que M. le maire soit mandaté pour demander des soumissions pour des consultants qui pourraient analyser les postes des employés municipaux.

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier soit mandaté pour faire l'affichage de poste d'inspecteur en bâtiment pour être géré par la suite par le consultant retenu.

8.19 Résolution concernant la demande de financement annuelle du Comité d'Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val-St-François (65 \$)

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val-Saint-François est en place depuis septembre 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité regroupe de nombreux partenaires de la MRC et fait par plusieurs activités de sensibilisation l'éveil à la lecture et à l'écriture pour les enfants de 0 à 12 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de remettre un livre pour chaque enfant dont la famille bénéficie d'un panier de Noël.

2011-11-351
Résolution concernant la demande de financement annuelle du Comité d'Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val-St-François (65 \$)

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que ce conseil autorise la dépense de 65 \$ pour l'année 2011 qui représente 4,34% de la population que dessert la municipalité de Racine.

Qu'en ce qui concerne la demande de financement permanente, la municipalité souhaite prendre la décision annuellement selon le budget disponible.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour la dépense

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

8.20 Demande d'une citoyenne pour obtenir un bac à recyclage gratuit

CONSIDÉRANT QU' en mai dernier, le 358, rue Alphonse-Bombardier a été repris par l'institution financière et vendue à un particulier ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle propriétaire réclame à la municipalité un nouveau bac de collecte sélective car celui déjà fourni par la municipalité a été emporté par l'ancien propriétaire ;

2011-11-352
Demande d'une
citoyenne pour
obtenir un bac à
recyclage

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil informe la propriétaire que la municipalité a déjà remis un bac pour le 358, rue Alphonse-Bombardier et qu'il n'est pas dans la politique de la municipalité de fournir un second bac de collecte sélective, donc le citoyen devra en défrayer le coût.

8.21 Réponse à un citoyen concernant une demande d'obtention d'un deuxième bac gratuit

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre sur le plan stratégique de septembre dernier, il a été discuté la possibilité que la municipalité fournisse un deuxième bac aux résidents ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette rencontre, la propriétaire du 337, rang 1 a demandé, à obtenir son deuxième bac de collecte sélective gratuit, tel que précisé à la rencontre ;

CONSIDÉRANT QUE la politique actuelle de la municipalité est de ne fournir qu'un seul bac par nouvelle résidence ;

2011-11-353
Réponse à un
citoyen
concernant une
demande
d'obtention d'un
deuxième bac
gratuit

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil informe la propriétaire que la municipalité a déjà remis un bac pour le 337, rang 1 et qu'elle peut s'en procurer un deuxième, à ses frais.

8.22 Demande de participation financière - Nez rouge (50 \$)

CONSIDÉRANT QU' Opération Nez Rouge Windsor et région a demandé une subvention à la municipalité de Racine, au montant de 50 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention permettra de défrayer les coûts d'essence réclamés pour le transport des bénévoles d'Opération Nez Rouge Windsor et région pour 2011.

2011-11-354
Demande de
participation
financière - Nez
rouge (50 \$)

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que ce conseil autorise la contribution financière de 50 \$ pour défrayer les frais d'essence réclamés pour le transport des bénévoles.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour la dépense.

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire-trésorier

8.23 Demande de participation financière - Jeux du Québec-Estrie, deux athlètes à Racine (100 \$)

CONSIDÉRANT QUE le support financier d'un athlète permet à ceux-ci de s'initier à la compétition sportive et de développer leur goût pour le sport;

CONSIDÉRANT QUE deux participants dans la municipalité de Racine participent au programme sportif dédié à la jeunesse Québécoise.

2011-11-355
Demande de participation financière - Jeux du Québec-Estrie, deux athlètes à Racine (100 \$);

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité contribue financièrement au support des athlètes résidants dans la municipalité, pour une somme de 100 \$, forfait *Ami bronze*.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

8.24 Demande de participation financière – École Secondaire l'Odyssee - Gala méritas (100 \$) pour le budget 2012

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire l'Odyssee a transmis à la municipalité une demande de contribution financière pour ses activités de 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite contribuer au gala Méritas afin de souligner le travail et les succès des élèves ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée pour le gala servira de bourses en argent pour les élèves méritants ;

2011-11-356
Demande de participation financière – École Secondaire l'Odyssee - Gala méritas (100 \$) pour le budget 2012

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que ce conseil autorise la somme de 100 \$ pour la contribution financière pour le Gala Méritas.

Que ces sommes seront prévues au budget 2012 seulement.

8.25 Résolution pour fixer une rencontre MDDEP, le MTQ et le Parc Orford, concernant le dossier d'accumulation de sédiments dans la baie Larochelle et la baie Carbuncle

2011-11-357
Résolution pour fixer une rencontre MDDEP, le MTQ et le Parc Orford, concernant le dossier d'accumulation de sédiments dans la baie Larochelle

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

De prévoir une rencontre avec les responsables du MDDEP, du MTQ et du Parc Orford concernant le dossier d'accumulation de sédiments dans la baie Larochelle et la Baie Carbuncle afin de trouver une solution.

De mandater le maire et de Directeur général et secrétaire trésorier ainsi que les conseillers disponibles pour rencontrer lesdites personnes.

8.26 Changer le cellulaire Blackberry pour le Directeur général et secrétaire trésorier et frais de synchronisation de 60\$

CONSIDÉRANT QUE le Blackberry du Directeur général et secrétaire trésorier est maintenant défectueux et qu'il y a lieu de le changer;

2011-11-358
Changer le cellulaire Blackberry pour le Directeur général et secrétaire trésorier et frais de synchronisation de 60\$

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la municipalité de Racine accepte de changer le Blackberry du Directeur général et secrétaire trésorier au coût de 25 \$ par mois sans frais avec un contrat de 36 mois.

Que l'option data de 500 Mo/ 25 \$ par mois soit accepté au lieu de 4 Mo / 20 \$ par mois vue que le nouvel appareil est susceptible d'avoir besoin de plus de Mo.

Que la municipalité de Racine autorise la somme de 60 \$ pour le service de frais de synchronisation du nouveau cellulaire avec M. Bertrand Tremblay de Solutia Télécom.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour la dépense de la dépense.

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire-trésorier

8.27 Autorisation de dépenses pour les gradins

CONSIDÉRANT QU' une soumission de Wenger a été faite pour des gradins amovibles.

2011-11-359
Autorisation de
dépenses pour les
gradins

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité autorise la dépense de 4 474,86 \$ taxes incluses pour l'achat des gradins qui seront disponibles pour l'ensemble des organismes de la municipalité.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour la dépense.

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire-trésorier

8.28 Autorisation de dépenses pour la subvention de l'APLB

CONSIDÉRANT QUE que la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE que l'APLB a déposé ses états financiers ;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est de 5 000\$ pour 2011 ;

2011-11-360
Autorisation de
dépenses pour la
subvention de

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité de Racine verse un montant de 5 000 \$ comme subvention à L'APLB, tel que prévu au budget.

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense de 5 000 \$.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire-trésorier

8.29 Autoriser le maire et le Directeur général et secrétaire trésorier à signer les documents relatifs à la vente d'une bande de terrain rattaché au chemin de l'Auberge

CONSIDÉRANT QU' une demande a été faite à la municipalité pour acheter une bande de terrain rattaché au chemin de l'Auberge et appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'accord pour déterminer la nouvelle emprise du chemin à 20 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la modification du tracé du chemin de l'Auberge a rendu celui-

ci plus large qu'ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit accorder le droit de passage nécessaire aux autres propriétaires voisins pour leur permettre de communiquer de leur propriété au chemin public.

CONSIDÉRANT QUE le requérant devra faire faire l'arpentage du lot en bordure de son terrain, le lot restant, de même que la nouvelle emprise de rue de 20 mètres ;

2011-11-361
Autoriser le
maire et le
Directeur général
et secrétaire
trésorier à signer
les documents
relatifs à la vente
d'une bande de
terrain rattaché au
chemin de
l'Auberge

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE ce conseil est d'accord pour la cession de terrain à 1\$

Que les frais de contrat et d'arpentage, de même que tout autres frais afférents à la demande, seront payables par le requérant.

Que les permis de lotissement pourront être complétés dès que le moratoire concernant le RCI sera levé.

Que M. le maire René Pelletier et M. le Directeur général et secrétaire trésorier soient autorisés à signer tous documents.

8.30 Demande de dérogation du 554, chemin de l'Auberge ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser les marges de recul arrières du bâtiment principal et de la gloriette qui sont actuellement respectivement de 4,35 et 1,37 mètres au lieu de 10 et 3 mètres telles que stipulées au règlement de zonage #123-12-2006 article 7.10 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est dans le but de permettre la vente de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de l'auberge est plus large que la normale dans ce secteur à cause de la présence d'un talus important ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les orientations d'aménagement du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le refus d'accorder la dérogation mineure causerait un préjudice à la requérante;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles adjacents ;

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil entérine la demande du Comité consultatif d'urbanisme qui est d'accepter la dérogation mineure pour le lot 2 675 850, chemin de l'Auberge pour accorder les marges de recul arrière de 4,35 et 1,37 mètres au lieu de 10 et 3 mètres tel que stipulées au règlement de zonage #123-12-2006.

2011-11-362
Demande de
dérogation du
554, chemin de
l'Auberge

8.31 Demande de dérogation du 278, chemin Beauregard ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre une utilisation de tôle galvanisée non-émaillée comme revêtement extérieur sur le hangar rattaché au bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE Tel que stipulé au règlement de zonage #123-112-2006 article 4.25 « Les matériaux de revêtement extérieur suivants sont prohibés pour les murs ou le toit de tout bâtiment et que l'on retrouve dans cette liste : la tôle non émaillée en usine,

galvanisée ou non;

CONSIDÉRANT QUE le requérant pourrait utiliser une panoplie d'autres revêtements extérieurs ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant n'avait pas inscrit le tout dans sa demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE le refus d'accorder la dérogation mineure ne cause pas préjudice au requérant de cette demande car celui-ci n'a qu'à peindre ladite tôle pour être conforme au règlement de zonage;

2011-11-363
Demande de
dérogation du
278, chemin
Beauregard

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE le conseil entérine la demande du Comité consultatif d'urbanisme qui est de refuser la demande de dérogation.

Que le conseil se penche sur la possibilité de réviser le règlement concernant ce revêtement.

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1 Adoption d'un projet de règlement numéro 197-11-2011 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans la municipalité (L.R.Q., c. E-2.2)

RÈGLEMENT N° 197-12-2011 DÉCRÉTANT L'APPLICATION DES CHAPITRES III ET IV DU TITRE I DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LA MUNICIPALITÉ (L.R.Q., C. E-2.2) ;

Il est constaté que les avis, aux fins de la présente séance, ont été donnés à tous et chacun des membres du Conseil, de la manière et dans le délai prévus par la loi.

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1988 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), par règlement adopté à la majorité des deux tiers de ses membres, décréter que les chapitres III et IV du titre I de cette loi s'appliquent à cette municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces chapitres s'appliqueront lors de la première élection générale qui suit, en autant que ce règlement soit en vigueur pendant la deuxième année civile qui précède celle où doit avoir lieu cette élection générale ;

2011-11-364
Adoption d'un
projet de
règlement
numéro 197-11-
2011 décrétant
l'application des
chapitres III et IV
du titre I de la
Loi sur les
élections et les

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce conseil adopte le règlement portant le n° 197-12-2011 ce qui suit :

APPLICATION DES CHAPITRES III et IV DU TITRE I

Article 1 : Les chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les*

référendums dans
la municipalité
(L.R.Q., c. E-2.2)

référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), ayant respectivement trait à la division du territoire de la municipalité en districts électoraux ainsi qu'à la composition du conseil de la municipalité.

Article 2 : Les secteurs électoraux seront divisés comme suit :

Secteur des lacs

Conseiller no 1

NOM	TYPE	ADRESSE	Nombre de voteurs
222	Route	Du 840 au 916	29
Angèle	Chemin	Du 483 au 526	3
De l'Auberge	Chemin	Du 492 au 596	22
Des Érables	Chemin	Du 484 au 585	27
Du lac Miller	Chemin	Du 429 au 471	7
Ferland	Chemin	Du 482 au 490	8
J.-A. Bombardier	Chemin	Du 130 au 362	48
Perras	Chemin	Du 212 au 496	14
Petit Brompton	Chemin	Du 401 au 488	15

Conseiller no 2

NOM	TYPE	ADRESSE	Nombre de voteurs
De la Rive	rue	Du 210 au 300	4
De la Source	Chemin	Du 8 au 18	3
Des Baies	Chemin	Du 450 au 711	132
Du Mont-Cathédrale	Chemin	103	2
Larochelle	Chemin	Du 17 au 131	30
Maurice	Chemin	225	2

Secteur du village

Conseiller no 3

NOM	TYPE	ADRESSE	Nombre de voteurs
243	Route	Du 292 au 448	111
Alphonse-Bombardier	Rue	Du 358 au 385	12
Arès	Rue	Du 100 au 109	9
Bélangier	Rue	Du 105 au 111	4
De la Voie Ferrée	Rue	Du 108 au 124	17
Du Parc	Rue	122	17
Ferland	Rue	Du 104 au 160	9
Industriel	Boulevard	Du 213 au 228	5
Israël-Hébert	Rue	Du 199 au 200	1
Neider	Chemin	Du 118 et 123	3

Conseiller no 4

NOM	TYPE	ADRESSE	Nombre de voteurs
222	Route	Du 103 au 192	55
De la Rivière	Rue	Du 100 au 150	51
De l'Église	Rue	Du 335 au 348	5
Du Haut-Bois	Rue	Du 120 au 148	14
Fontaine	Rue	Du 104 au 153	75
Lamarche	Rue	Du 329 au 334	14

Secteur de la campagne

Conseiller no 5

NOM	TYPE	ADRESSE	Nombre de voteurs
243	Route	Du 110 au 782	95
Beuregard	Chemin	Du 278 au 304	2
Du Nord	Chemin	Du 111 au 218	10
Flodden	Chemin	Du 107 au 378	25
Lussier	Chemin	95	2
Maricourt	Chemin	Du 107 au 235	20
Montée Gagnon	Chemin	Du 130 au 141	10
Rang 3	Chemin	Du 3100 A au 1000 B	4
Snow	Chemin	Du 670 au 728	6
222	Route	9201	1

Conseiller no 6

NOM	TYPE	ADRESSE	Nombre de voteurs
222	Route	195 au 606	60
Courtemanche	Chemin	Du 101 au 104	3
Desmarais	Chemin	Du 105 au 263	35
Grande-Ligne	Chemin	Du 110 au 460	50
Jones	Chemin	125	1
Rang 1	Chemin	Du 86 au 560	28
Rang 2	Chemin	Du 124 au 2045	19

Article 3 : **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur 45 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ À RACINE, LE XXX 2011

René Pelletier, maire

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

9.2 Donner suite aux mises en demeure des citoyens dans la rue de la Rivière

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux d'infrastructures sur les rue Lamarche et de la Rivière des citoyens ont réclamés des dommages sur leur propriété, soit la vitrine sur le 134, rue de la Rivière et bris au revêtement de brique du 115, rue de la Rivière ;

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité informe la firme Génivar inc. de prendre en charge les deux réclamations dans un délai de 30 jours qu'il règle le dossier avec les citoyens ayant fait des mises en demeure.

9.3 Autorisation de dépenses pour mettre de l'abat poussière dans le chemin J.-A. Bombardier suite à la pulvérisation (1200 \$ plus les taxes)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait pulvériser le chemin J.-A. Bombardier ;

CONSIDÉRANT QU' il serait opportun de mettre de l'abat-poussière afin de

solidifier le sol et empêcher la poussière de relever du sol ;

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que le conseil accepte la dépense de 1200 \$ plus les taxes applicables afin de faire appliquer de l'abat-poussière dans le chemin J.-A. Bombardier.

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire-trésorier

9.4 Demande de supplément au loyer

CONSIDÉRANT QU' une demande a été faite à la municipalité de contribuer à 10% du montant de la subvention du Programme de subvention au loyer (PSL) de la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est exceptionnelle, ayant été accordée par la Société d'habitation du Québec en considération de l'état de santé de la demanderesse ;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est dans le but d'aider un ménage à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ et la Municipalité peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité est d'accord de participer à la subvention conditionnellement à ce que la demanderesse trouve un logement adapté à ces besoins dans la municipalité de Racine.

Que la municipalité est prête à accorder le supplément, conditionnellement à ce que la SHQ approuve et paie sa part de la subvention.

QUE le conseil municipal autorise M. le maire René Pelletier et M. le Directeur général et secrétaire trésorier André Courtemanche, à signer pour et au nom de la municipalité de Racine tout document relatif au Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme de supplément au loyer.

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier certifie que des sommes à cet effet seront prévues au budget 2012.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire-trésorier

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)

Tous les citoyens présents ont pu poser leurs questions et ont reçu une réponse.

2011-11-366
Autorisation de
dépenses pour
mettre de l'abat
poussière dans le
chemin J.-A.
Bombardier suite
à la pulvérisation
(1200 \$ plus les
taxes)

2011-11-367
Demande de
supplément au
loyer

11. LEVÉE DE LA SESSION

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette session ayant fait l'objet de discussions et/ou de résolutions, le cas échéant,

2011-11-368
Levée de la
session

M. le conseiller Michel Brien, propose la levée de la session à 21 h 10.

M. René Pelletier
Maire

M. André Courtemanche
Directeur général et secrétaire-trésorier
